

DÉPARTEMENT DES DEUX SÈVRES


 COMMUNE D'AUBIGNY (79390)

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatre octobre, à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la commune d'AUBIGNY, dûment convoqué le 28 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Daniel MALVAUD, Maire.

- Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 09 Votants : 11
- Présents : Daniel MALVAUD, Maire (pouvoir reçu de Patrick CABARET), Danielle MANSON, Marilyne JEUDI, Pierre DABIN, adjoints, Marie BACHELIER, Daniel JEUDI, Nathalie BOUDET, Elisa GIRAULT, Sylvie GERBIER (pouvoir reçu de Sébastien GIRARD), conseillers municipaux
- Absent(e)(s)(es) excusé(e)(s)(es) : Patrick CABARET (pouvoir donné à Daniel MALVAUD), Sébastien GIRARD (pouvoir donné à Sylvie GERBIER)
- Secrétaire de séance : Daniel JEUDI
- Affiché le 19 octobre 2021

### A. Acquisition de la Chevalerie du Thouet : Prêt bancaire – étude des offres

M le Maire indique que pour acquérir la Chevalerie du Thouet, la commune va devoir recourir à l'emprunt.

M le Maire présente les deux offres reçues sur la base d'un emprunt de 205 000€, incluant le coût de l'acquisition et quelques travaux qui pourront être nécessaires avant location à un porteur de projet.

Les offres comparées sont uniquement celles qui permettent de différer d'un an le début des remboursements du capital. Attention : Dès la signature du prêt la commune paiera les intérêts, seul le début du remboursement du capital sera différé d'un an.

M le Maire indique que le Conseiller aux Décideurs Locaux a informé que le prêt n'est possible que dans la mesure où les ressources propres de la commune couvrent les annuités d'emprunt. M le Maire précise que dans le cas présent ce sont les loyers

Taux d'intérêt						
* échéance trimestrielle	1,09	2 989,98 €	599,63 €	1,03	2 838,78 €	527,88 €
* échéance semestrielle	1,09	5 987,27 €	1 199,25 €	1,03	5 684,13 €	
* échéance annuelle	1,09	12 003,75 €	2 398,50 €	1,08	11 451,86 €	
<b>Frais de dossier</b>	0,10	205,00 €	205,00 €		200,00 €	200,00 €
<b>Cout global remb trimestriel</b>		<b>229 472,62 €</b>			<b>228 709,11 €</b>	
<b>Cout global remb semestriel</b>		<b>229 750,50 €</b>			<b>?</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votant, décide d'autoriser M le Maire à signer tout document relatif à l'offre de prêt du Crédit Mutuel selon les conditions suivantes : Prêt de 205 000€ sur 240 mois à un taux fixe de 1.03%.

## B. Travaux de voirie – étude des devis

### 1) PATA

M le Maire indique que le budget a acté la réparation de certaines routes. M le Maire donne lecture des tarifs du PATA.

M le Maire indique que la réparation des routes par la mise en place régulière de PATA pour boucher les trous en formation évite d'avoir à refaire les couches de revêtement entièrement.

M le Maire fait part du devis de l'entreprise THIOULET. Le montant de la tonne de PATA posée est de 850€ HT soit 1 020€ TTC/t

Pour info, en 2020, le tarif était de 825€ HT/t

M le Maire rappelle que la commune est partie sur une base de 6 tonnes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide d'autoriser M le Maire à signer le devis de l'entreprise Thiollet pour un volume de 6 tonnes à 850€ HT/T**

### 2) Curage du fossé Chemin du Paradis

M le Maire indique qu'il y a nécessité de faire curer un fossé et de procéder au débarnage le long du chemin du Paradis

M le Maire présente le devis de l'entreprise THIOULET dont le montant du devis s'élève à 960€ HT soit 1 152€ TTC

Le devis de l'entreprise PAITRAULT de la Ferrière n'étant pas encore arrivé, M le Maire propose de reporter la décision.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants, décide, d'ajourner le sujet.**

### 3) Branchement assainissement des eaux pluviales au Petit Bois

M le Maire expose le projet. Le l'eau provenant de la voirie publique stagne aux abords d'une propriété privée.

Le devis de l'entreprise THIOULET s'élève à 2 155€ HT soit 2 586€ TTC

Le devis de l'entreprise PAITRAULT de la Ferrière n'étant pas encore arrivé, M le Maire propose de reporter la décision.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants, décide, d'ajourner le sujet.**

## C. Présentation du rapport SEVT 2020 sur le prix et la qualité de l'eau

M le Maire présente le rapport annuel 2020 du SEVT sur le prix et la qualité de l'eau

Il rappelle que ce rapport est consultable en mairie et qu'il a été transmis par mail à l'ensemble des membres du conseil.

Il revient au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport.

**Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau 2020**

D. Questions et informations diverses

1) *Colis de Noël 2021*

M le Maire propose de renouveler la distribution de colis aux habitants pour la fin d'année 2021. Il envisage également l'organisation d'un repas communal aux beaux jours 2022 afin qu'il puisse se tenir en extérieur pour s'affranchir de la capacité de la taille de la salle des fêtes.

Au regard des finances communales, la question de savoir si les deux actions doivent être menées fait débat.

Plusieurs fournisseurs, pour proposer un colis différent de l'année passée, seront démarchés.

2) *Remplacement de l'adjoint technique*

M le Maire fait part de la candidature de M David PAIN de Lhoumois au poste d'adjoint technique en remplacement d'Éric GUILLOT.

Après l'avoir reçu, il a été convenu qu'il serait pris en intérim jusqu'au 31 décembre 2021.

3) *Commémoration du 11 novembre*

M le Maire indique que, normalement, la cérémonie devrait de nouveau être ouverte à tous sans jauge. Il est proposé de faire lire un texte à un enfant le jour de la cérémonie.

4) *Information sur la Chevalerie du Thouet*

Suite au CoPil, M le Maire propose la création d'un gîte communal dans la longère. Des travaux seront à prévoir : Salle de bain, cuisine et chambres.

**Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h20**

**Le Maire**  
**M Daniel MALVAUD**